

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 10 DECEMBRE 2018

Etaient présents : Monsieur Hervé COSME, Monsieur Philip MICHEL, Mademoiselle Laure BRASSEUR, Monsieur Noël LOIRE, Madame Corinne PLAUCHIER, Adjoint, Messieurs Frédéric FOURMENT, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Madame Carole DUMILLON, Monsieur Laurent VERVEL, Mesdames Elisabeth FORTE, Marina PAURON, Messieurs Donatien PINON et Bruno BOULET.

Absents excusés, ayant donné pouvoir : Monsieur DUTHEIL de la ROCHERE a donné pouvoir à Madame Carole DUMILLON, Madame Françoise CABY a donné pouvoir à Monsieur Laurent VERVEL et Madame Laurence PASSET a donné pouvoir à Mademoiselle Laure BRASSEUR.

Absente excusée : Madame Christine BONNAMY

Absents : Messieurs Bruno COLLIN et Sylvain FONTAINE

Secrétaire de séance : Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE

Rappel de l'ordre du jour :

- Révision du prix du livre « Histoire de Chevroières »
- Encaissement d'un don de 70 euros
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Redevance concernant l'occupation du domaine public par « Le Pénalty »
- Approbation du recensement des chemins ruraux effectué par l'Association des Chemins du Nord, Pas de Calais-Picardie.
- Questions diverses

Aucune observation n'étant formulée concernant le compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Révision du prix du livre « Histoire de Chevroières »

Tous les membres du Conseil Municipal sont d'accord pour modifier le prix de vente du livre « Histoire de Chevroières » pour le diminuer et le porter à 15 euros à partir du 1^{er} janvier 2019.

Encaissement d'un don de 70 euros

Tous les membres du Conseil Municipal sont d'accord pour encaisser un don de 70 euros.

Mise à jour du tableau des effectifs

Suite à l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, d'un agent titulaire et à la mutation de l'agent de maîtrise, tous les membres du conseil municipal chargent Monsieur le Maire de mettre à jour le tableau des effectifs.

Redevance concernant l'occupation du domaine public par « Le Pénalty »

Monsieur le Maire rappelle la signature le 30 septembre 2016, d'une convention d'occupation temporaire du domaine public entre la commune et le commerce « Le Pénalty ». L'article 8 de cette

convention stipule que la redevance sera votée chaque année par le Conseil Municipal. Pour l'année 2017, la redevance était de 15 euros.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir fixer le montant de cette redevance pour l'année 2018.

Après discussion, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal maintient le montant de la redevance pour les années 2018 et 2019 à 15 euros.

Approbation du recensement des chemins ruraux effectué par l'Association des Chemins du Nord, Pas de Calais-Picardie.

Monsieur le Maire rappelle le travail effectué en 2016 et 2017 par l'Association des Chemins du Nord, Pas de Calais-Picardie, association subventionnée par le Conseil Régional qui a procédé au recensement de tous les chemins de la commune avec leur longueur, largeur et état (labour, pâture, etc...). L'état des lieux a été rendu en 2018 avec les préconisations de ce qui pourrait être fait ultérieurement. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande si l'état des lieux a été fait sur le terrain. Monsieur le Maire lui répond que c'est le cadastre qui a servi de support principal. Monsieur le Maire remercie également son collègue, Monsieur Noël LOIRE pour l'aide apportée pour finaliser ce dossier. Monsieur le Maire précise que certains chemins, pourtant répertoriés dans nos archives n'apparaissent pas sur l'état, soit parce qu'ils ont été cultivés ou intégrés dans un projet (exemple pour le chemin qui longe la déviation). Pour ces particularités, il faudra passer des conventions avec les exploitants.

Le plan de gestion des chemins ruraux ainsi établi est consultable en mairie. Il le sera prochainement sur le site internet de la commune.

Tous les membres du Conseil Municipal acceptent de valider l'état rendu par l'Association des Chemins du Nord, Pas de Calais-Picardie.

Questions diverses

- Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer une date pour une réunion informelle au cours de laquelle les travaux à inscrire au budget primitif 2019, avec demande de subventions, pourraient être listés et classés en fonction d'un choix de priorité. Monsieur le Maire rappelle à ce sujet que nous avons déjà prévu le financement pour les travaux de construction de bordures et trottoirs du lotissement du Bout d'Amont et porté en priorité 2, lors du vote du budget 2018, les travaux de la Rue Michel Boitel (installation d'un collecteur d'eaux pluviales et construction de trottoirs). L'appel d'offres pour les travaux du lotissement du Bout d'Amont a été lancé. 5 entreprises ont soumissionné. L'ouverture des plis fait ressortir des devis allant de 370 000 à 450 000 euros. Une des entreprises a proposé une solution non prévue dans le cahier des charges mais qui représenterait une économie sur le montant du marché. La commission d'appel d'offres a fait le choix de renégocier auprès des 5 entreprises ayant répondu.
- Monsieur le Maire rappelle le courriel qu'il a adressé à chacun concernant l'instauration d'une Fiscalité Professionnelle Unique par la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées. Les membres de la commune de Chevrières, délégués auprès de la CCPE étaient contre ce mode de fiscalité mais lors du conseil communautaire du 6 décembre 2018, celui-ci a voté, à la majorité, l'instauration du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique et la reconstitution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Il est d'ailleurs demandé à chaque commune de désigner leurs représentants dans ladite commission. Monsieur le Maire étant membre, il y a lieu de désigner un second membre. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE accepte de représenter la commune dans cette commission. Monsieur Noël LOIRE précise que les réunions auront lieu en journée et accepte, si Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE pense ne pas être disponible la journée, d'être délégué auprès de cette commission. Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne Monsieur le Maire et Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE comme représentants de la Commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CCPE.

- Monsieur le Maire informe que, selon le Code Général des Collectivités Locales, si un ou plusieurs maires des communes concernées se sont opposés au transfert de leurs pouvoirs de police, la présidence de l'EPCI peut renoncer à ce que les pouvoirs de police spéciale des maires de communes membres lui soient transférés de plein droit. Suite au courrier d'une commune membre de la CCPE qui lui a été notifié le 14/11/2018 refusant de lui transférer ses pouvoirs de police administrative spéciale en matière de voirie (circulation et stationnement) et d'habitat, la présidence de la CCPE a notifié sa renonciation totale au transfert et à l'exercice des pouvoirs de police administrative spéciales dans les matières citées ou domaines cités.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier reçu du Barreau de Compiègne demandant la mobilisation des Maires du ressort du Tribunal de Grande Instance de Compiègne pour agir au maintien des Tribunaux de Compiègne. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de signer une motion contre cette fermeture.
- La parole est ensuite donnée à :
 - Madame Corinne PLAUCHIER qui fait circuler une feuille afin que chacun précise s'il participera ou non au repas des Cheveux Blancs le 13 janvier 2019. Elle rappelle la date de distribution des colis de Noël aux personnes âgées.
 - Monsieur Philip MICHEL fait part de sa satisfaction quant à l'organisation des festivités du 11 novembre. Il demande l'avis des ses collègues concernant les décorations de Noël afin de pouvoir prévoir d'éventuelles améliorations.
 - Mademoiselle Laure BRASSEUR distribue un courriel reçu en mairie qui lui a été remis par Monsieur le Maire. Chacun en prend connaissance. Elle précise que s'agissant d'une attaque personnelle, elle n'y répondra pas car d'ailleurs le débat sur ce sujet concernant une demande de subvention pour une association a déjà été délibéré lors d'une séance précédente. Il a été décidé d'envoyer un courrier au Président de ladite association pour lui signifier que pour la dernière fois, la salle lui serait prêtée gracieusement mais qu'à partir de 2019, il faudrait remplir, comme pour toutes les autres associations, le dossier de demande de subvention. Celui-ci a été transmis à cette association dès le 21 novembre 2018.
 - Monsieur Noël LOIRE fait un point sur la classification des rus et ruisseaux. Les études sont toujours en cours par le SMOA.
- Monsieur le Maire reprend la parole et informe le Conseil des invitations reçues pour le marché de Noël à la Ferme des 4 saisons qui aura lieu le 15/12 et le concert de l'Ecole municipale de musique le même jour à 18 h à l'église de Chevrières.
- La collecte des sapins sera faite le vendredi 18 janvier 2019.
- Il est décidé que la réunion informelle se tiendra le 7 janvier 2019 à 20 h.
- Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE informe d'une nouvelle compétence du SEZEO. Il s'agit de la compétence « Rénovation énergétique ».
- Monsieur Donatien PINON demande si le problème de l'utilisation par les autos écoles de l'espace, Rue des Erables va être solutionné. Monsieur le Maire lui répond positivement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10

Pour extrait :

En mairie, le 11/12/2018

Le Maire,

Hervé COSME